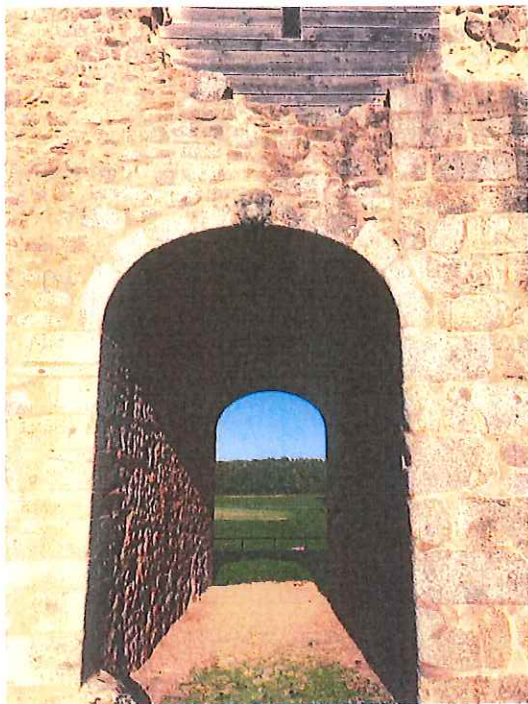


Bulletin Municipal



Commune de SAINT JULIEN DE TOURSAC

Janvier 2024

LE MOT DU MAIRE

Chères toutes et chers tous, chers enfants,

Fidèle à mes engagements! La quasi totalité de nos engagements pris en 2020 sont réalisés ou en cours de réalisation à mi-mandat.

Dès le début du mandat, nous avons donné la priorité à la parole donnée lors de notre campagne. Que ce soit en terme de revitalisation des bourgs mais également de réfection de la voirie ou du réseau d'adduction d'eau potable, vous devez en être les premiers bénéficiaires.

Vous constaterez dans ce point d'étape, que nombre de réalisations sont qualifiées de « hors programme ». Elles résultent de besoins urgents que nous avons identifiés au cours du mandat ou d'opportunités de financements lors d'appels à projets. Des réflexions sont en permanence à l'esprit afin de se préparer aux enjeux de territoires de demain.

La mutation des territoires, dans un contexte de crise écologique, économique, sociale et sanitaire est au cœur de mes préoccupations et je fais face à la complexité de l'exercice du mandat de maire que vous m'avez confié.



En effet, comme des soldats de la République, les élus sont engagés alors qu'ils souffrent de mille maux. Entre la pandémie, les incivilités, les moyens financiers qui diminuent, le harcèlement juridique, les agressions, il faut être fait d'un bois dur pour remplir la mission avec détermination au service de l'intérêt général. Mais à ce maillage territorial des élus, ce lien de proximité et l'exemplarité, loin des clivages idéologiques, j'ai le plaisir de vous représenter dans les tâches et responsabilités que vous m'avez confié, et dans les différentes instances politiques communautaires, départementales et plus encore.

Car, oui, il faut bien le dire, l'image de la ruralité est ternie par le sentiment d'éloignement, d'abandon et de recul du service public. Entre la France urbaine nostalgique du béret et de la baguette sous le bras et la France des grandes banlieues, des gilets jaunes et des ronds-points, témoignant des populations oubliées, il y a la ruralité dont nous faisons partie avec une extrême diversité sociale et économique. Cette rupture d'égalité n'est pas que territoriale, elle est également culturelle. Notre identité forte doit être défendue au quotidien par nos modes d'actions. Je suis engagé pour cela à vos coté, c'est mon rôle au quotidien de résoudre les problèmes de fuites d'eau, de fossés, de routes qui s'affaissent et parfois de murs qui s'écroulent, on se dépatouille, on fait face comme on peut, être maire d'une commune rurale ce n'est pas signer des parapheurs et organiser les conseils municipaux.

Il est important de noter, qu'aujourd'hui, le temps de préparation des projets est parfois plus long que celui des travaux, et qu'il est illusoire de penser qu'il suffit de faire un courrier pour demander de l'argent et finalement l'obtenir.

Alors pourquoi un tel investissement à votre profit ?

- Parce que je crois en une vision politique à long terme qui se confronte au réel permettant ainsi de mieux vous servir au quotidien.

- Parce que j'ai la culture de l'engagement et du don de soi, pour vous accompagner dans votre vie de tous les jours en améliorant les infrastructures et votre qualité de vie.

- Parce que je crois en la jeunesse qui fait preuve de dynamisme et d'innovation et parce que je crois que les seniors ont l'expérience à apporter pour partager ensemble les réussites futures.

- Parce que je crois que la diversité de nos territoires ruraux des politiques locales est une richesse pour l'avenir.

- Parce que je sais que les solutions se construisent ensemble dans la proximité. Même si ce n'est pas toujours visible, il faut accepter cette part d'incertitude pour avancer ensemble comme des acteurs de terrains, des élus de proximité.

- Parce que je crois en l'information des citoyens par les différents canaux à votre disposition, alerte citoyen, Le P'tit Saint Julien, le bulletin municipal, le site internet. J'affirme ce parti pris, même si cela prend du temps et de l'énergie.

Pour tout cela, je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal, qui par son engagement désintéressé, oeuvre à mes cotés pour mieux vous servir. Représenter la population de son village, en qualité d'élu de la République, est pour ma part une marque de dévouement sans faille qu'il faut savoir reconnaître à sa juste valeur.

Je tiens également à remercier le conseil municipal des jeunes qui régulièrement répond présent aux diverses manifestations et autres sollicitations. Ils ont pris la mesure de l'investissement pour les autres à l'image de leurs aînés et je leur en suis très reconnaissant.

Pour terminer je tiens à remercier les bénévoles qui proposent leur aide pour contribuer au bon déroulement des actions festives qui vous sont proposées.

UN GRAND MERCI

Denis SABOT
Maire

LES FINANCES.

Présentation du Budget 2023 :

Le budget de la commune est un élément important de pilotage et d'orientation des projets.



1/ Le budget, pour comprendre:

Le budget d'une collectivité territoriale se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

DÉROULEMENT DU VOTE

Le budget dit "primitif" doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, c'est-à-dire par le conseil municipal. Dans toutes les collectivités, à l'exception des communes de moins de 3500 habitants, le vote ne peut avoir lieu sans qu'un "débat d'orientation budgétaire" ait eu lieu dans les deux mois qui précèdent. J'ai tout de même souhaité avoir un débat d'orientation budgétaire début 2023 dans une volonté de proposer au conseil municipal un engagement dans le débat démocratique.

LES PRINCIPES À RESPECTER :

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes fondateurs :

- le principe de l'équilibre réel oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section. Cette année nous avons tout de même comme nous autorise la loi, voté un budget en sur-équilibre, c'est à dire que les recettes sont supérieures à la dépense.
- le principe d'annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable ;
- le principe d'unité exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes.
- le principe d'universalité implique qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière ;
- le principe de spécialité des dépenses, enfin, impose de cibler le plus précisément possible le service bénéficiaire de chaque dépense.

LE CALENDRIER D'ADOPTION :

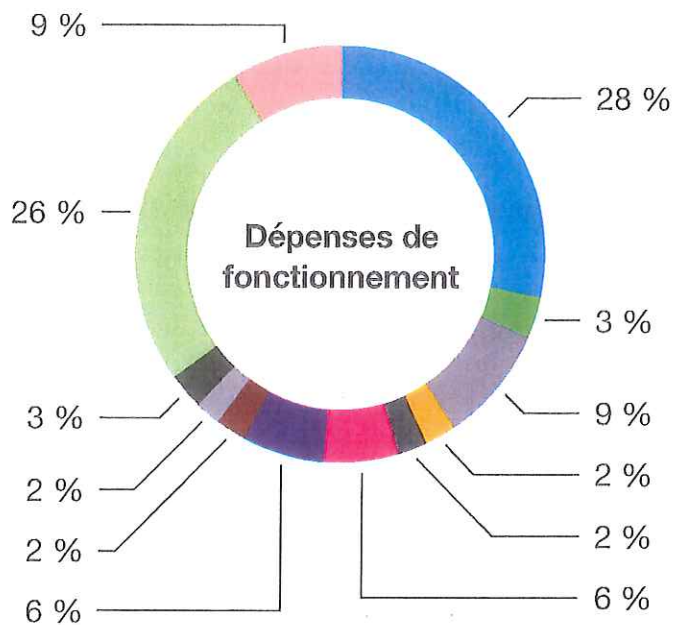
Le budget est réputé couvrir la période du 1er janvier au 31 décembre, et doit théoriquement être adopté avant le début de l'année concernée. La loi, cependant, accorde à la collectivité territoriale un délai courant jusqu'au 15 avril pour procéder à l'adoption définitive de son budget, voire jusqu'au 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.



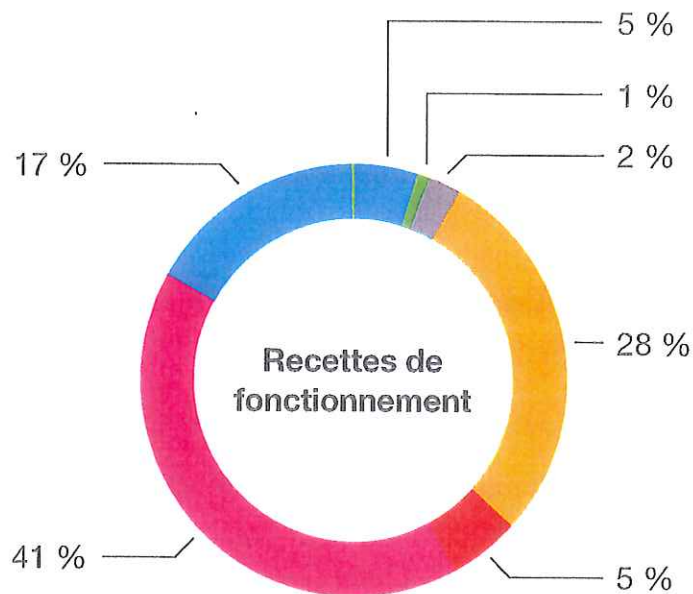
2/ Le compte administratif :

		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</u>	<i>SECTION FONCTIONNEMENT</i>	354 903,84	354 903,84 €
	<i>SECTION INVESTISSEMENT</i>	232 693,88 €	331 820,60 €
		+	+
<u>REPORT DE L'EXERCICE N-1</u>	<i>REPORT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 002</i>	0,00 €	194 000,84 €
	<i>REPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 001</i>	0,00 €	0,00 €
		■	■
	<i>TOTAL (realisations + reports)</i>	587 597,72 €	880 725,28 €
<u>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</u>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	0,00 €	0,00 €
	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	37 921,94 €	26 044,15 €
	<i>TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</i>	37 921,94 €	26 044,15 €
<u>RESULTAT CUMULE</u>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	354 903,84 €	548 904,68 €
	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	270 615,82 €	420 867,14 €
	<i>TOTAL CUMULE</i>	625 519,66 €	906 769,43 €

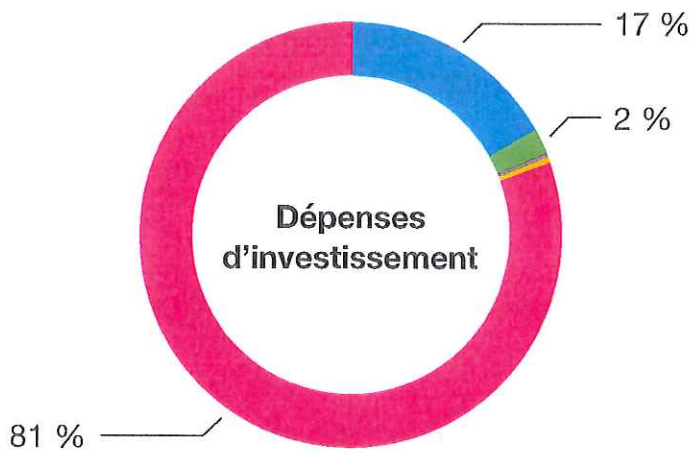
Budget 2023 : Le budget a été voté en sur-équilibre suite au défaut du traitement de l'état de mandatement des travaux du bourg. C'est à dire que la demande de subvention initiale n'a pas pu être demandée dans sa forme originale compte-tenu d'erreurs multiples dans sa constitution. Après un travail minutieux et l'acceptation des services de l'état, nous avons obtenu le versement d'une partie non négligeable de la subvention mais pas la totalité.



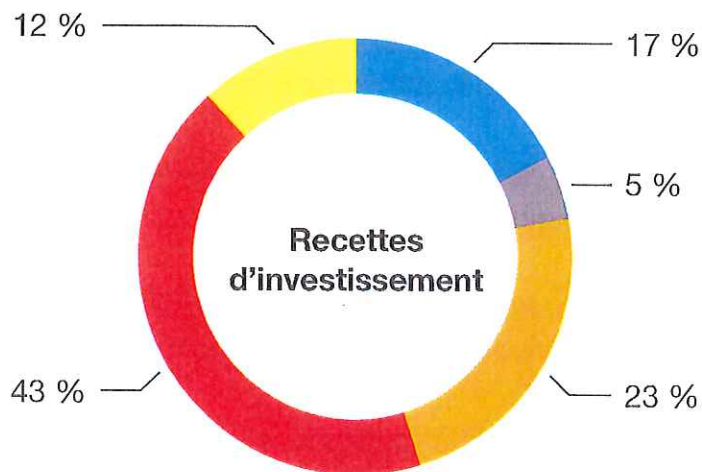
- Eau assain
- combustibles
- Fournitures
- Entretien
- impôts et taxes
- Charges personnel
- énergie électricité
- carburants
- contrats
- Télécom
- Taxe foncière
- Dotation amortissement



- Vente d'eau
- redevance
- Location de compteurs
- taxes foncières et habitation
- Taxes pylônes
- dotations
- revenus des immeubles
- Amortissements



- Emprunt dues travaux du bourg
- reseau d'électrification
- Neutralisation amortissement
- Dépôt et cautionnement
- Travaux



- FCTVA
- Excédent de fonctionnement
- Réseau d'eau/assainissement
- Subventions La Région
- Subventions Le Département
- DETR

Affectation du résultat de fonctionnement :

Le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire de **194 000,84 euros**.

Le **Budget principal** relatif à l'activité générale de la commune et le budget s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement: dépenses = recettes = **354 903,84 euros**
- Section d'investissement: dépenses = **232 693,88 euros**; recettes = **331 820,60 euros**

LES POINTS À RETENIR

- Une Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute à **66 444 euros** en 2022 qui évolue favorablement sur la période budgétaire.
- Une Capacité d'Autofinancement (CAF) Nette **positive à + 51 396 euros**, soit presque 600 euros par habitant, supérieure à la moyenne départementale de 535 euros des communes inférieures à 250 habitants.
- Des dépenses d'équipement en hausse sur la période 2020-2022 à un niveau proche de la moyenne départementale, avec une dette en capital en baisse.
- Un endettement bancaire de **30 268 euros** au 31/12/2022, qu'il faut intégrer en permanence dans les arbitrages.
- Un équilibre financier très satisfaisant à mi-mandat avec un fond de roulement et une trésorerie nettement positifs.
- Comme je l'indiquais l'année dernière, sans vouloir jouer les Cassandra, nous vivons dans un territoire agricole de montagne, et le climat met à mal le patrimoine communal. Des travaux non prévus qu'ils faut tout de même financer!
- Pour terminer, je tiens à vous informer, avec fierté, que le montant des subventions obtenues, après validation des dossiers par les différents co-financeurs pour les travaux d'investissement depuis le début du mandat, s'élève à **252 892,66 euros**. Un travail du quotidien permettant de continuer à investir sans mettre en péril les finances de la commune.

RÉTROSPECTIVE À MI-MANDAT EN IMAGE :

"Beaucoup de choses ont été réalisées, les engagements sont respectés, nous sommes dans le bon tempo".

Travaux d'investissements ; Le Feyt :



Une rénovation du bourg du Feyt avec le soutien financier du Département du Cantal de La Région et de l'Etat. Une visite du Sénateur Sautarel, conseiller régional pour constater la réalisation une maitrise d'ouvrage effectuée par la municipalité pour diminuer les coûts.



Voirie :

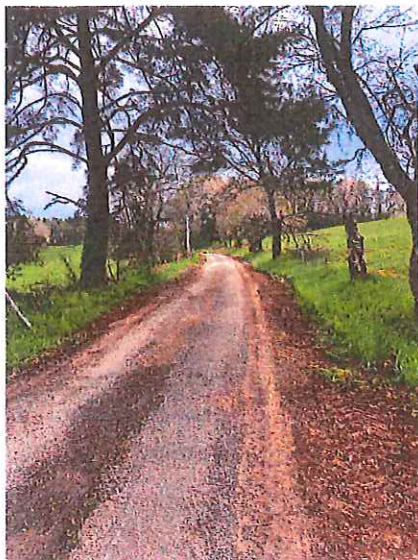


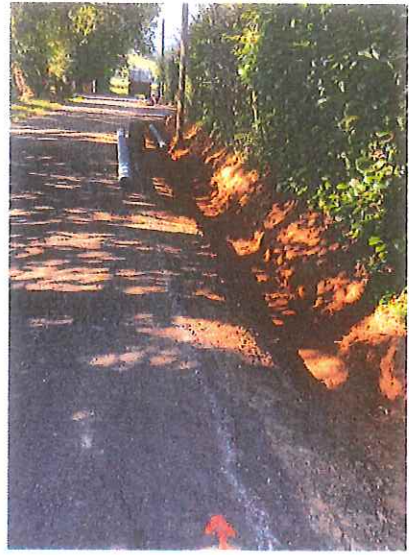
Un poste coûteux et peu subventionné qui mérite toute notre attention à la lumière du vieillissement et de l'utilisation de notre réseau. De Roques, en passant par le Vieux moulin et du Douart en passant par le Feyt nous mettons en oeuvre les actions nécessaires pour entretenir les routes. Sans oublier les aléas climatiques qui sont autant d'investissements qui grèvent le budget car non prévus par essence.



Les fossés :

L'entretien des routes passe inéluctablement par l'entretien des fossés et de leurs abords. Une tâche difficile et très prenante qui nécessite de faire avec les heures disponibles de notre employé technique. Il faut noter également que la soudaineté et la force des précipitations altèrent nos infrastructures.

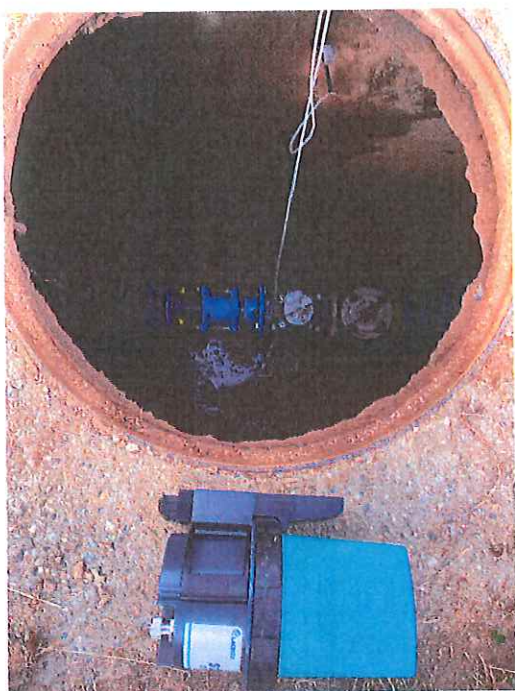


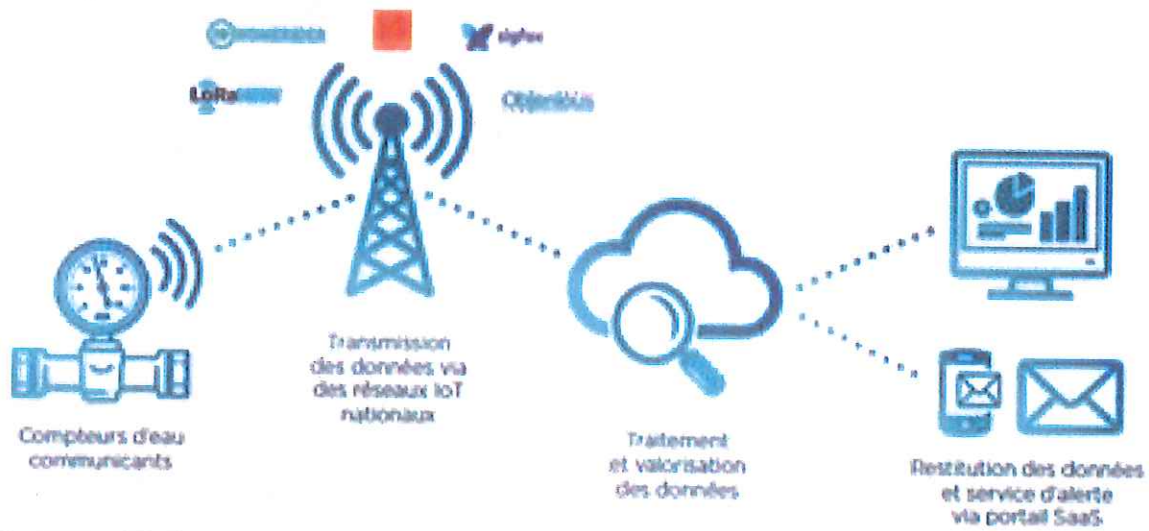


Acqueduc de Bezons

Le réseau d'adduction d'eau potable :

Face au changement climatique et aux exigences réglementaires, la surveillance des réseaux d'eau potable est un enjeu stratégique pour les collectivités tant sur le plan environnemental que financier. Conscient de cet enjeu, j'ai proposé de nous doter d'un service de surveillance en continu des infrastructures de distribution.



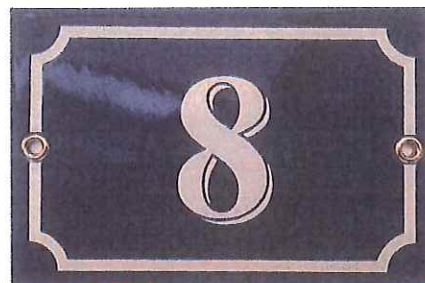


Et la gestion des fuites...



L'adressage et la fibre :

La mise en place de l'adressage et de la fibre sont intimement liés. C'est pourquoi la mise en place des numéros est indispensable afin que cette politique publique soit complète. Vous aurez à la fin de ce bulletin une notice explicative pour le placement du numéro qui vous est distribué. Je vous incite fortement à l'installer afin que les différents services de l'état, pompiers, La Poste puissent vous retrouver le cas échéant.



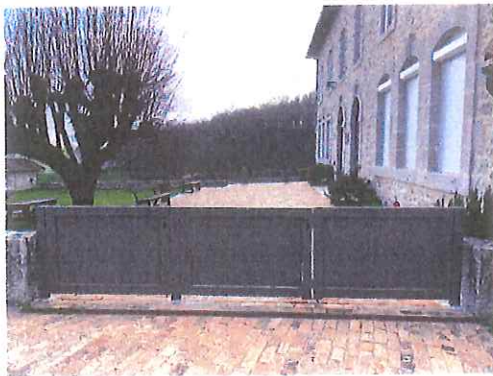


Installation de la fibre sur la commune : Avec la gestion des pannes et incidents, en particulier les casses d'arbres et de branches.



Travaux et entretien des bâtiments municipaux et du patrimoine:

Des projets entrepris dès le début du mandat...





Réfection mur du cimetière,



entretien des espaces verts



...Mais il reste tant à faire sur le bâti et les constructions annexes.



La sécurité, la sécurité, et la tranquillité publique pour toutes et tous :

Un partenariat durable engagé avec tous les services de l'état aux cotés de nos actions municipales à votre service...

Avec Monsieur le Préfet



Le Feyt



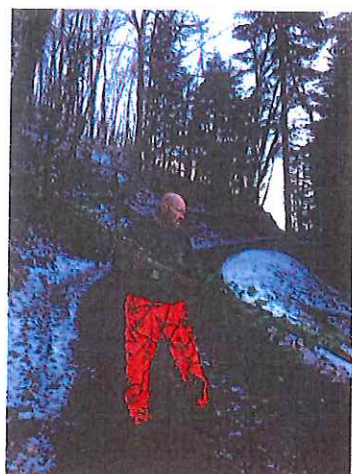
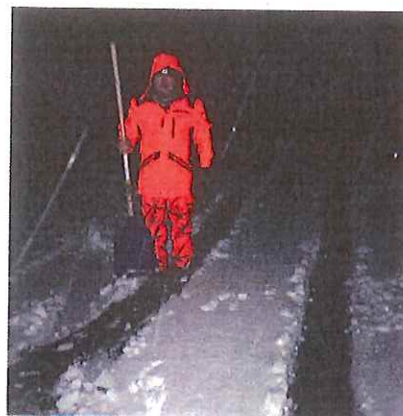
Roques



Route de Parlan



Labelie



Déneigement,
débardage





Formation gestes qui sauvent et prévention routière



Mais la vigilance reste de mise au quotidien à la lumière des incivilités subies. Les atteintes aux biens publics et privés relèvent de l'activisme violent. Toute évolution positive est graduelle, la culture de la table rase, sent toujours le totalitarisme.

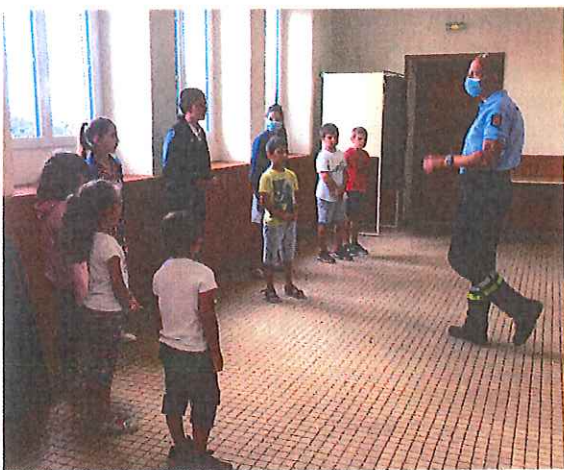
Une forme de séparatisme par un rejet des lois et des atteintes aux symboles de la République, en particulier les maires. Je n'ai aucune indulgence à l'égard de ces minorités qui perturbent de façon chronique l'existence de nos concitoyens. C'est pourquoi, j'ai tenu à m'engager auprès des services de l'état pour participer aux remontées d'informations.



LES ACTIVITÉS MUNICIPALES :

Manifestations sportives et culturelles, repas, rencontres, expositions, visites....

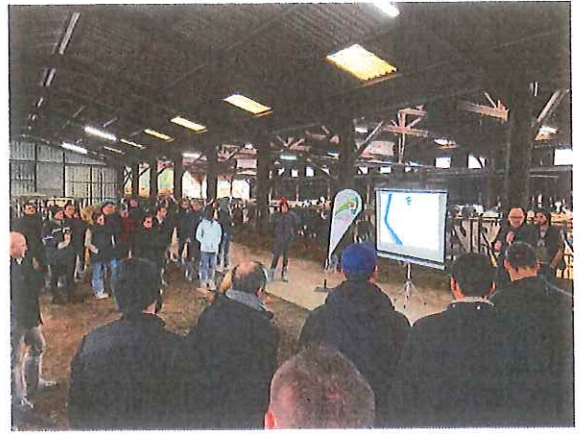






Mariages, baptêmes, repas, rencontres sportives, mémorielles et culturelles ont jalonnées ces premières années de mandat.





Expositions, repas, formations...



Notre
repas de fin d'année



LES ASSOCIATIONS :

Association des anciens combattants, Quézac, Rouziers, Saint Julien de Toursac :



Les « ESTRESS'ARTS » les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023

Pour la quatrième édition de ce flash artistique en milieu rural plusieurs challenges devaient être relevés par les organisateurs :

- ° Sensibiliser pour la seconde fois les enfants volontaires de la commune à la création artistique.

- ° Associer étroitement les habitants de la commune à cette exposition.

- ° Mettre en exergue le triptyque Femmes – arts – ruralité avec quatre textes écrits par deux dames et deux hommes ouvrant le recueil des biographies des artistes exclusivement des femmes.

- ° Etablir et promouvoir, dans notre campagne en Châtaigneraie cantalienne, des échanges omnidirectionnels et conviviaux entre les résidents de notre commune, les organisateurs, les visiteurs et tous les exposants confirmés ou novices.

- ° Faire découvrir aux artistes nos modes de vie et les lieux où ils s'exercent.

Cinq artistes femmes confirmées, originaires du Var, des Vosges et du Cantal, ont présenté une très grande variété d'œuvres.

Cinq Enfants ont participé à l'atelier pour développer une œuvre collective et huit ont apporté leurs créations individuelles.

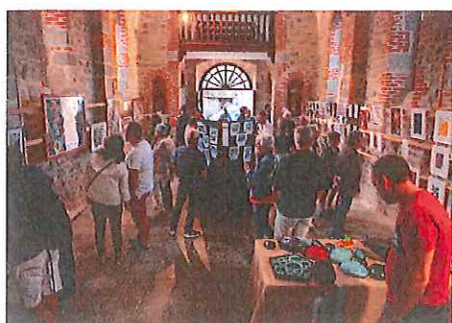
Dix familles ont présenté leurs objets insolites pour les exposer.

Ce sont cent cinquante visiteurs qui ont parcouru nos lieux d'exposition que sont notre église et la salle des associations.

Cette édition a, une nouvelle fois, développé à Saint Julien de Toursac une ambiance chaleureuse et un climat de réciprocité dans une découverte débridée de ses interlocuteurs où préside le talent et une forme de candeur bienfaitrice. Un décalage du temps pour laisser un espace d'éveil en rupture avec l'actualité en amorçant une réconciliation avec ses rêves. De l'éphémère, certes, qui tout de même laisse une empreinte collective joyeuse ouvrant toute sa place à un épanouissement individuel palpitant. N'est ce pas franchir les frontières de son univers quotidien sans renier ses valeurs ni s'expatrier vers l'indicible.



Les artistes : Magali Carrio (Var) – Claire L'Homme (Cantal) – Valérie Gendre (Cantal) - Gislaïne Arieu (Var) Annick Davide (Vosges)- et les enfants de la commune (Coline A., Noë C., Emma C., Chloé C.)



Association communale de chasse :

Bonjour à tous, amis chasseurs, non-chasseurs mais tous amoureux de la nature.
Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année et surtout une bonne santé.

Pour la saison 2023-2024, le nombre de cartes reste stable à celui de l'année passée.
Au cours de l'intersaison, de nombreuses actions ont été réalisées :

- Travaux et nettoyage du local de l'AICA
- Pose de 30 panneaux dans la réserve de chasse
- Remise en état de certains chemins
- Pose de clôtures afin de préserver les semis de haies...

A ce jour, la saison pour les chasseurs d'oiseaux est triste mais de gros vols de pigeons commencent à apparaître. Ne perdons pas espoir. En ce qui concerne le grand gibier (tableau AICA), 25 chevreuils ont été prélevés sur 40 et 31 sangliers.

Un grand merci à tous les chasseurs pour leur rigueur en termes de respect des règles de sécurité. C'est le plus important pour que notre passion soit comprise de tous.

N'oubliez pas de déclarer vos armes sur le compte du SIA. La date butoir a été repoussée au 31 janvier 2024.

Pour finir, nous vous informons que notre banquet annuel est prévu le dimanche 24 mars 2024 à 12h en espérant vous voir nombreux à celui-ci. Prenez soin de vous.
Bonne fin de saison à tous.



LE RECENSEMENT : JANVIER 2024

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde, les années diffèrent selon les communes :

- pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population à partir du 18 janvier.

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

Comment est-il effectué ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

À noter : en cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous choisissez cette option, il faut vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr et saisir les identifiants présents sur la notice puis remplir le questionnaire. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra :

- une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;
- autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ;
- Tous les documents du recensement de la population sont disponibles sur le [site dédié au recensement](#) (notices, bulletins individuels, feuilles de logement).

Il conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie.

Attention : le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je tiens particulièrement à remercier notre secrétaire Marilou BOUIN, pour sa candidature en qualité d'agent recenseur.



LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE :

La commission d'action sociale s'est réunie comme chaque année pour définir les orientations à prendre concernant les colis aux aînés, le repas de fin d'année, les cadeaux aux enfants, ainsi que les cartes cadeaux aux lauréats.

La commission a souhaité valider l'achat des colis au commerce Proxi de Patrick et Séverine CAUSSE, en y apportant quelques modifications concernant le contenu. Comme vous avez pu le constater, les chocolats provenaient de l'enseigne Jeff de Bruges, et quelques mandarines complétaient le panier bien garni.

Comme vous l'avez constaté précédemment en image, à la page 26, le repas de fin d'année fût une réussite dans une ambiance festive et conviviale autour d'un menu de qualité, ponctué par un intermède musical avec la présence de Celine Cournil et de son accordéon.

Je fais le vœu en ce début d'année 2024, que les conditions sanitaires nous permettront de toutes et tous vous revoir et plus encore afin de partager de bons moments.

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont travaillé pour décorer la mairie, préparer et nettoyer la salle, qui ont aidé au service pour que cette journée soit un succès.



REMISE DE DÉCORATIONS :



J'ai souhaité à l'occasion de notre repas, mettre à l'honneur les enfants de la commune qui avaient réussi avec succès leurs épreuves de baccalauréat et de Brevet.

Légitime dans cette démarche, j'ai informé Monsieur le Recteur d'académie de mes intentions. Seules ces 2 médailles sont inscrites au journal par le législateur.

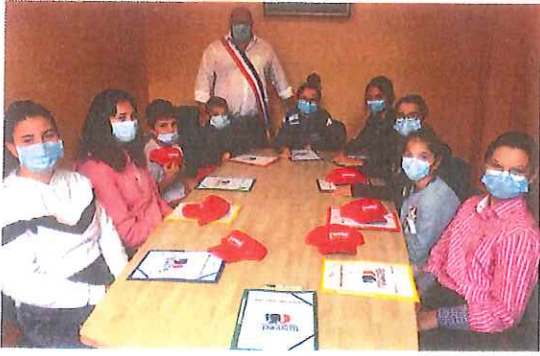
J'ai donc remis la médaille du baccalauréat à Chloé CAUSSE et la médaille du brevet à Valentine SABOT.



Il faut noter qu'il s'agit d'une première dans le Cantal, et pour cela, j'ai reçu en ma qualité de maire, une lettre de félicitations de la part de Monsieur le recteur d'académie.



LE CONSEIL DES ENFANTS :



AGENDA :

10 janvier : formation Prévention secours civique niveau 1



18 janvier : conférence autour du sport de haut niveau en présence du champion international d'ultra trail, Béñat MARMISSOLLE

20 janvier : trail hivernal.

16 mars 2024 : randonnée cyclotourisme, UFOLEP

24 mars : repas de l'association communale de chasse.



30 mars : chasse aux œufs à l'espace publique de la mairie. Rdv à 11 heures.



mémoire et solidarité

20 Avril : journée départementale de la citoyenneté et des porte-drapeaux.

6 mai : exposition mémorielle, 39/45.

8 mai : cérémonie commémorative, armistice 1945.

9 juin : élections européennes.

Été : artisanat d'arts (sous réserve).

21 et 22 septembre : journées du patrimoine.

Septembre : conférence sur les phénomènes climatiques.

2 novembre : messe en l'église de Saint Julien de Toursac.



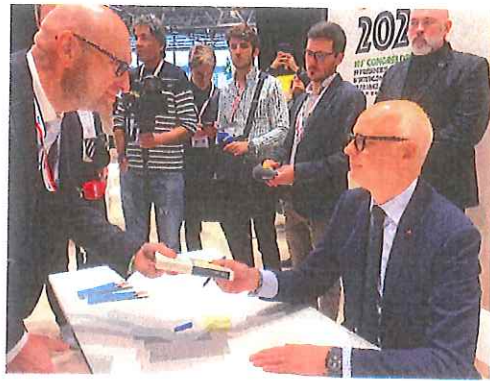
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
de l'Armistice du 11 novembre 1918

4 novembre : exposition mémorielle, 14/18.

11 novembre : cérémonie commémorative, armistice 1918.

15 décembre : repas des Noël (sous réserve).

VOTRE MAIRE :



Avec Naïma MOUTCHOU



Avec Louis GISCARD-D'ESTAING.

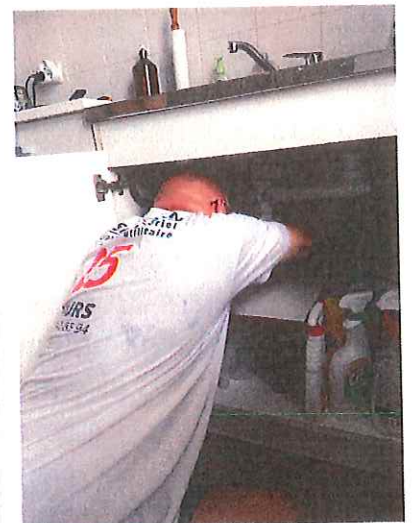
Avec Elisabeth BORNE, Première ministre.



Avec les Premiers ministres, Jean-Pierre RAFFARIN et Jean CASTEX, le Ministre Franck RIESTER, et le Président de Région Laurent WAUQUIEZ.



Mais c'est surtout un engagement de terrain au quotidien.



LES CARNETS DE SAINTJULIEN

Nouveaux habitants :

Mr Dorian LAGARDE et Aurore MAS ont emménagé au lieu-dit Lapendarie.

Mr DE ARROYAVE-MAILLE Alain qui a emménagé dans un appartement municipal.

Quentin NOEL, jeune agriculteur et sa compagne, Marie CIBERT, qui ont emménagé au lieu-dit le Feyt. Quentin a repris l'exploitation agricole de Guy RAVANEL, suite à son départ en retraite.

Nous leur souhaitons à toutes et tous, la bienvenue.

Décès :

Une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quitté cette année. Qu'ils reposent en paix.

Infos pratiques :

Horaires de la mairie :

Lundi : 13H30-17H30; Mercredi : 09h-12H; Vendredi : 09h-12h

Téléphone : 04 71 46 12 28.

Site internet : <https://www.commune-saintjuliendetoursac.fr/>

Tarif salle des fêtes :

Habitants de la commune : 100 euros/ week-end.

Extérieurs : 200 euros / week-end

Associations communales : gratuite

Caution : - si utilisation cuisine :1000 euros.

- à défaut : 300 euros

Location vaisselle : 50 euros

Location barbecue : Journée : 30 euros Week-end : 50 euros

Notice d'installation des numéros d'adressage

Objet : Numérotation des habitations.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 septembre 2020 a procédé à la désignation des nouvelles voies situées sur la commune ainsi qu'à la numérotation des habitations.

Pour rappel, cette dénomination est indispensable pour les médecins, services de secours, services des eaux, EDF, car elle facilite l'accès au domicile. Elle rend par ailleurs plus sûre et plus rapide, la distribution du courrier par La Poste.

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie, je vous invite à procéder à votre changement d'adresse sur le site internet :

<http://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e2s1>

La plaque avec votre numéro de voie vous est distribuée avec le bulletin municipal et à installer, par vos soins, dès que possible à compter de la réception de ce présent courrier. Elle devra être fixé à un endroit visible, à au moins 1 mètre de hauteur, si possible à proximité de la boîte aux lettres (et non dessus), au plus près de l'espace public.

Restant à votre disposition pour toute question relative à ce sujet, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le Maire

Denis SABOT

JE VOUS SOUHAITE UNE
TRÈS BELLE ANNÉE

2024

